AUX ELECTEURS DU COMTE

DE

MARQUETTE.

MESSIEURS :

Comme le Parlement de la Puissance va bientôt être dissout, et que vous serez appelés dans quelques mois à vous choisir un Représentant pour la Chambre des Communes, j'ai l'honneur de briguer vos suffrages comme votre Représentant.

Voyant qu'au temps des dernières élections il a existé, relativement à ma carrière et à mes opinions politiques, beaucoup de malentendu créé par les représentations fausses et gratuites de certains partis, je me ferai un devoir de vous rencontrer bientôt et de vous donner un exposé complet de mes principes politiques.

En attendant, dans cette adresse, j'indiquerai brièvement mes vues sur les questions les plus importantes qui seront sans doute amenées devant le nouveau Parlement, concernant Manitoba, et dirai de suite que si je suis élu comme votre Représentant, bien qu'en me considérant tenu de travailler dans les intérêts de la Puissance en général, je me ferai un devoir tout particulier de veiller sur les intérêts de Manitoba.

Une des mesures les plus importantes pour le peuple de Marquette et de cette Province en général est celles des terres publiques. D'un côté, je n'ai aucune difficulté d'exprimer mes opinions sur ce sujet. Les termes de la 31ème clause de l'Acte de Manitoba doivent être suivis à la lettre. Je soutiens que du moment que cet Acte a reçu la sanction du Gouverneur-Général, ces 1,400,000 âcres sont devenus la propriété des Métis du pays ; et si je suis élu pour vous représenter en Parlement, ma première démarche dans la Chambre sera d'insister tant sur l'adoption de cette théorie que de presser le Gouvernement de prendre telles mesures qui pourront garantir les droits des Métis. Que je sois élu ou non, je résisterai toujours à la moindre tentative contre l'assurance de ces droits.

Quant aux terres boisées, si je suis élu, je ferai tout en mon pouvoir pour presser le Gouvernement de prendre des mesures nécessaires pour régler définitivement cette question. Les sujets amis de l'ordre ont beaucoup souffert des actes d'hommes qui n'ont aucun respect pour les lois. Malgré la proclamation du Commissaire, les meilleures terres à bois ont été dévastées par des personnes qui n'ont pas l'ombre d'un droit à ces propriétés. Comme votre représentant, je ferai tout en mon pouvoir pour vous protéger contre un tel vandalisme.

La question des Sauvages en est une autre qui devra mériter toute l'attention du Gouvernement. Il est vrai qu'on en est venu à qu'elqu'entente par le traité, mais il nous reste encore à transiger avec les grandes tribus guerrières de l'Ouest. Si je suis élu comme votre Représentant, j'insisterai auprès du Parlement pour qu'il en vienne à des arrangements prompts et généreux avec ces tribus. Tout délai sous ce rapport serait dangereux et toute économie mesquine serait une folie.

Au sujet de l'immigration, si je suis envoyé à Ottawa, je demanderai d'abord au Gouvernement qu'il adopte une politique sage et généreuse quant à l'octroi des terres ; deuxièmement, qu'il nous aide de tous les moyens en son pouvoir ; troisièmement, qu'il fasse arpenter au plus tôt les terrains de l'Ouest afin que les immigrants puissent s'établir sur les bords des principales rivières de l'Ouest au lieu de végéter dans la prairie.

Quant au sujet de l'Education, c'est en grande partie une question du ressort de la Législature Locale ; mais en ma qualité, soit de membre ou de simple citoyen, je ferai tout en mon pouvoir pour conserver intacte la section 1, de la clause 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord où en parlant des pouvoirs exclusifs de cette Province à faire des lois relativement à l'éducation il est dit : " Rien dans ces lois ne préjudiciera aux droits ou privilèges qu'aucune classe de personnes avaient légitimement dans cette Province, lors de l'union, d'avoir des écoles séparées." C'est-à-dire, je maintiendrai le principe que quoique recevant des octrois du gouvernement, chaque secte devra avoir les droits exclusifs d'administrer ses écoles en matière religieuse tel qu'elle l'entendra sans aucune intervention de l'Etat.

Tel a été jusqu'ici le principe du système du Conseil Privé Anglais, et connaissant par expérience les heureux résultats de ce principe en Angleterre et en Ecosse, je les supporterai dans Manitoba.

Si je suis envoyé au Parlement, j'insisterai pour qu'en tout ce qui est du ressort du Département des Postes, la Province de Manitoba soit mise sur un pied égal à celui des autres Provinces.

Tout en démontrant que Manitoba a droit de compter sur l'aide des autres parties de la Puissance pour amener le développement de son système de chemin de fer, je considérerai de mon devoir plus particulièrement d'insister pour que la ligne du chemin de fer du Pacifique passe dans cette Province.

Il y a plusieurs autres points auxquels j'aurais pu référer dans cette adresse, mais que je dois laisser de côté jusqu'à ce que je puisse vous rencontrer personnellement, tel que la nécessité d'une action prompte au sujets des travaux publics et l'urgence d'une grande augmentation du revenu.

En même temps, je m'engage comme votre Représentant à employer toute mon énergie pour assurer le développement, la protection, la paix et la prospérité de cette Province.

Comptant sur votre support après l'énonciation de ces quelques idées,

Je suis, Messieurs, votre très humble,

ROBERT CUNNINGHAM.